

CONDITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE CANTONALE AU QUARTIER CULTUREL DE MALÉVOZ



Cette bourse est ouverte à un projet artistique professionnel dans le domaine des arts de la scène, des arts visuels, du cinéma, de la musique, de la littérature ou des sciences humaines. La résidence est gérée par le service socioculturel de l'hôpital psychiatrique de Malévoz.

Pour éviter la précarité des artistes, l'État du Valais soutient les projets collectifs uniquement s'ils ont d'autres financements garantis.

1 / Malévoz Quartier Culturel c'est :

- Le TORRENT, une résidence sise dans une ancienne unité psychiatrique qui inclut des chambres, des ateliers d'artiste, une cuisine commune et une buvette ouverte au public.
- Le RACCOT, une halle industrielle réaffectée en théâtre.
- La galerie du LAURIER, une ancienne buanderie pour les arts visuels.

2 / Mise à disposition de l'artiste pendant la résidence :

- espace de travail
- chambre, cuisine commune, salons communs
- accompagnement à la création / médiation / communication

3 / Lors de sa résidence, l'artiste s'engage à :

- mener son projet personnel sur place
- proposer et animer une ou plusieurs activités régulières à la patientèle de l'Hôpital.
- participer à la vie du Quartier Culturel
- présenter son travail en fin de résidence (plusieurs formes possibles)

4 / Autres conditions :

- contracter une assurance responsabilité civile, ainsi qu'une assurance maladie et accident.
- respecter la confidentialité pendant et après la durée de son séjour pour ce qui touche aux activités de l'Hôpital du Valais ainsi que des patients (ne pas photographier, ni filmer sans autorisation)

5 / Durée de séjour :

- entre 1 et 3 mois ; durée idéale 2 mois.

6 / Soutien financier :

- bourse de 1'500 CHF /mois

7 / Dossier de candidature :

L'artiste décrit dans une lettre d'intention son projet et l'intérêt de celui-ci dans le contexte du lieu de résidence. Il développe un concept d'atelier pour la patientèle.

La résidence est attribuée par un jury selon les critères suivants :

- Expérience et formation de l'artiste
- Qualité du dossier
- Pertinence du projet dans le contexte de l'hôpital de Malévoz ou de la ville de Monthey

Pour postuler, l'artiste transmet dans les temps à :
iris@malevozculturel.ch

- un curriculum vitae
- une lettre d'intention mentionnant la période souhaitée
- un portfolio

Le Quartier Culturel reçoit les artistes au printemps et en automne.

Session d'automne (septembre à novembre)

Dépôt : 15 mai

Réponse : juin

&

Session de printemps (mars à juin)

Dépôt : 30 octobre

Réponse : décembre

**Malévoz
Quartier
Culturel**

Malévoz Quartier Culturel
Route de Morgins 10
1870 Monthey

www.malevozquartierculturel.ch